

GUIDE DU TRI

comment réduire et mieux trier mes déchets ?



CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

SOMMAIRE

- 4-5 LE CONTENU D'UNE POUCELLE GRISE
- 6-7 LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS
- 8-9 LES RESTES ALIMENTAIRES SE VALORISENT
- 10-11 TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
- 12 LES ORDURES MÉNAGÈRES
- 13 TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT
- 14 LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI
- 15 INFOS PRATIQUES

ÉDITO

L'Agglomération du Pays de l'Or mène depuis près de longue date une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets. Démarche vitale dans le contexte global d'augmentation de la consommation de biens.

Le tri des déchets représente des gestes à forts enjeux. Des enjeux environnementaux, d'abord. Car le recyclage des emballages collectés contribue à limiter l'extraction de matières premières, leur transformation et leur transport. Des enjeux économiques, aussi, dans la mesure où les déchets non triés, en étant incinérés, sont les plus impactants sur les finances publiques. Des enjeux sociétaux, enfin, car cela permet de préserver l'emploi local et de contribuer au dynamisme économique de notre territoire.

Ce Guide du tri est un outil pour vous aider au quotidien. Il vise, en définitive, à produire moins de déchet et à valoriser ceux qui sont produits. L'évolution de ces consignes de tri permettant d'accroître le tri et de limiter l'incinération nourrit notre démarche de "Territoire Vertueux".

Il est de salut public de mieux trier. En cela, le présent guide tient compte de la loi AGEC prévoyant depuis le 1er janvier 2024 l'obligation du tri à la source des restes alimentaires. À ce titre, et comme ce fut le cas pour l'obligation de tri des emballages, l'Agglomération du Pays de l'Or anticipe cette évolution réglementaire propose des solutions d'accompagnement plurielles.

**Sans votre geste de tri, il n'y a pas de recyclage possible.
C'est parce que tout commence par vous que la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or s'est engagée à faciliter votre quotidien dans le tri de vos déchets.**



Stéphane ROSSIGNOL

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,
Maire de La Grande Motte



Michel CARLIER

Vice-Président de l'Agglomération du Pays de l'Or
en charge de l'environnement et de la qualité de vie



LE CONTENU D'UNE POUBELLE GRISE



Déchets valorisables

23,6 % Déchets incinérables

Seuls 23,6 % des déchets doivent être incinérés, soit 68,4 Kg/hab/an

Stylos, petits objets en plastique, pochettes plastiques, brosses à dent, rasoirs jetables, CD, DVD, couches, cotons, mouchoirs, lingettes, crayons, éponges, sacs aspirateur pleins.

► Bac d'ordures ménagères

4,8 % Autres déchets valorisables ou réemployables

► Déchèteries

Petits appareils électroménagers, couverts, poêles, casseroles, outils, peluches, morceaux de bois, vases, céramique, pierres, pots de fleurs en terre cuite, déchets dangereux.

289 KG*
PAR HABITANT ET PAR AN

36,5 % Restes alimentaires

**Mise en place progressive sur les parties du territoire concernées

► Composteurs individuels et collectifs, poules, lombricomposteurs, collecte en centre-ville**

Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, café, sachets de thé, coquilles d'œuf, essuie-tout...

8,7 % Emballages

► Colonnes et bacs jaunes

8,4 % Papiers

► Colonnes bleues

7 % Cartons bruns

► Déchèteries

6,7 % Verre

► Colonnes vertes

4,3 % Textiles

► Points d'apport volontaire, déchèteries

RETROUVEZ
LES POINTS
D'APPORT
VOLONTAIRE ET
LES DÉCHÈTERIES :
PAYSDELOR.FR



* caractérisation des ordures ménagères, Syndicat Pic et Etang 2022

LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

5 R

- REFUSER** | tous les produits à usage unique et privilégier le vrac.
- RÉDUIRE** | la consommation de biens.
- RÉUTILISER** | ou réparer tout ce qui peut l'être.
- RECYCLER** | tout ce qui ne peut pas être réutilisé.
- RENDRE À LA TERRE** | en compostant tous les déchets organiques.

À LA MAISON

- ▶ **Je donne** mes vêtements, livres, meubles, au lieu de les jeter.
- ▶ **Je réutilise** les boîtes et autres pots de confiture pour stocker les aliments.
- ▶ **Je composte** tous les résidus organiques. Je peux récupérer mon composteur en centre de valorisation.
- ▶ **J'appose un Stop-Pub sur ma boîte aux lettres :**
il est disponible dans les mairies et auprès de l'Agglomération.
- ▶ **Je bois l'eau du robinet** et réduis ainsi mon volume de plastique.
- ▶ **J'emprunte, je loue, j'échange** les outils qui ne sont utilisés que très occasionnellement (perceuse, scie électrique).
- ▶ **J'adopte des poules.**
Elles sont subventionnées par l'Agglo (dans la limite de 4 poules par foyer).
- ▶ **J'utilise comme ressource mes déchets verts** après broyage, en paillage et en apport de matière sèche.



DANS LES COMMERCES

- ▶ **Je choisis** des produits réutilisables (rasoirs électrique, coton lavables, stylo rechargeable) et j'évite les produits à usage unique (lingettes, vaisselles en plastique, piles jetables, paille en carton...).
- ▶ **J'achète local.**
- ▶ **Je privilégie le cabas réutilisable.**
- ▶ **Je pense au recyclage**, j'achète des produits reconditionnés ou recyclés.
- ▶ **Je privilégie les achats sans emballages.**

DANS L'ENTREPRISE

- ▶ **J'apporte ma tasse, ma gourde, ma boîte repas.**
- ▶ **Je dématérialise** les documents et convocations et n'imprime que lorsque c'est indispensable.
- ▶ **J'imprime recto verso** et j'utilise du papier recyclé.



RETROUVEZ D'AUTRES ASTUCES DANS CE LIVRET : PAYSDELOR.FR



LES RESTES ALIMENTAIRES

représentent 1/3 de nos ordures ménagères.

La réglementation prévoit depuis le 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri à la source des restes alimentaires (loi AGECC).



PAS DANS LE COMPOSTEUR !

OS, COQUILLES DE FRUITS DE MER,
LITIÈRE POUR ANIMAUX,



ORDURES MÉNAGÈRES

SACS PLASTIQUES
(MÊME COMPOSTABLES)



EMBALLAGES

GRAND VÉGÉTAUX



DÉCHÈTERIE

MES SOLUTIONS COLLECTIVES

COMPOSTEUR PARTAGÉ



Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre quartier et aider à valoriser les déchets organiques, l'Agglomération cherche des référents de site (formation gratuite).

Contactez le Pôle Environnement 04 67 91 31 11.

POINTS DE COLLECTE



Les points de collecte de restes alimentaires sont progressivement implantés en centre ville de la plupart des communes.

MES SOLUTIONS À DOMICILE



COMPOSTEUR INDIVIDUEL

L'Agglomération du Pays de l'Or fournit **gratuitement** dans les 4 déchèteries (centres de valorisation) **un composteur en bois de 300 litres.**

Remis sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte d'accès aux déchèteries.

PETIT ÉLEVAGE DE POULES

L'Agglomération du Pays de l'Or propose une subvention de 10€ par poule sur présentation de justificatifs, dans la limite de 4 poules par foyer.



Une poule consomme environ 160 kg de restes alimentaires par an et peut produire jusqu'à 200 œufs.



LOMBRICOMPOSTEUR



L'Agglomération fournit **gratuitement un kit lombricompostage individuel.**

Le lombricomposteur est remis au Pôle Environnement, Chemin de Cerisiers à Mudaison sur présentation d'un justificatif de domicile et signature d'une charte.

En complément des consignes, le lombricomposteur n'accepte pas les agrumes, la viande, le poisson, l'ail et l'oignon.

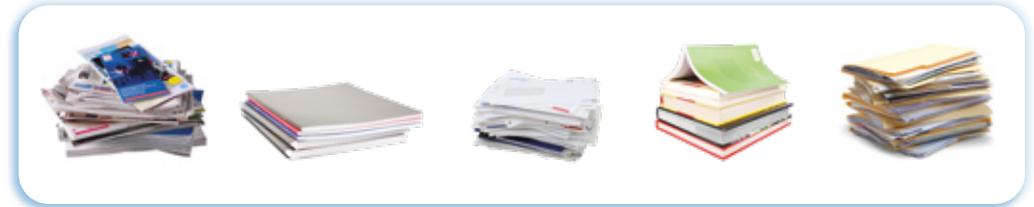


POUR LOCALISER LES AIRES
DE COMPOSTAGE ET LES POINTS
DE COLLECTE, CONSULTEZ
LA CARTOGRAPHIE SUR
PAYSDELOR.FR

LES ORDURES MÉNAGÈRES



TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT



Tous les papiers avec ou sans couverture rigide ou plastifiée, et même ceux avec des spirales se recyclent. Papier non déchiré et non froissé.



L'adhésif "Stop pub" vous permettra de limiter la production des déchets issus d'imprimés.



PAS DANS LE BAC GRIS !

RESTES ALIMENTAIRES



COMPOSTEUR

VÉGÉTAUX



PETITS ÉLECTROMÉNAGERS, DÉCHETS DANGEREUX, PILES, AMPOULES, MÉDICAMENTS, TEXTILES



DÉCHÈTERIE

PAS DANS LA COLONNE BLEUE !

CARTONS



DÉCHÈTERIE

PHOTOS, PAPIER PEINT



ORDURES MÉNAGÈRES

MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT



COMPOSTEUR

CARTONS SOUILLÉS



EMBALLAGES

Le verre se recycle à l'infini



*Dépôt à éviter entre 22h et 7h.
Bouteilles et pots en verre vidés, non rincés*

PAS DANS LA COLONNE VERTE !

VERRES DE TABLE, BOUCHONS, COUVERCLES DE BOCAUX, VITRES, AMPOULES,



ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES



DÉCHÈTERIE

INFOS PRATIQUES

- vous souhaitez plus d'information sur la prévention, le tri des déchets et le compostage ?
- Vous souhaitez connaître les jours de collecte ?
- Vous cherchez le point de collecte le plus proche ?
- Vous souhaitez des informations sur vos centres de valorisation ?
- Vous souhaitez un bac ou une intervention sur celui-ci ?
- Vous n'avez pas votre badge d'accès en centre de valorisation ou l'avez perdu ?

Pour toutes ces questions :

04 67 91 31 11
environnement@paysdelor.fr
paysdelor.fr



POUR VÉRIFIER DANS
QUEL BAC JETER
VOS DÉCHETS, VOUS
POUVEZ TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION
GUIDE DU TRI





Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Pôle Environnement & valorisation
Chemin des cerisiers, RD24, 34130 Mudaison
04 67 91 31 11 - environnement@paysdelor.fr

paysdelor.fr

